

INTERNATIONALER VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SUISSE



UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF
NEW VARIETIES OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n°38

Genève, le 21 avril 1999

LA BOLIVIE ADHÈRE À L'UPOV

Le Gouvernement de la République de Bolivie a déposé aujourd'hui son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). L'adhésion de la Bolivie contribuera à assurer aux agriculteurs boliviens l'accès aux meilleures et aux plus récentes variétés végétales, notamment pour ce qui concerne son importante industrie d'exportation horticole.

La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales a pour objet de reconnaître les réalisations des obtenteurs de nouvelles variétés végétales en leur octroyant un droit exclusif de propriété fondé sur un ensemble de principes uniformes et clairement définis. Pour pouvoir bénéficier de la protection, les variétés doivent satisfaire à certaines conditions, notamment être distinctes des variétés existantes notoirement connues, et être suffisamment homogènes et stables. La protection accordée aux obtenteurs est à la fois une incitation au développement de l'agriculture, de l'horticulture et de la sylviculture, et une garantie de sauvegarde des intérêts des obtenteurs. L'amélioration des variétés est un élément nécessaire et efficace de la lutte pour une sécurité alimentaire durable.

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, qui est aussi secrétaire général de l'UPOV, s'est félicité de l'adhésion de la Bolivie à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV. Il a déclaré que l'adhésion d'un nouvel État d'Amérique latine était particulièrement bienvenue à l'UPOV. L'incitation à créer de nouvelles variétés végétales provoquée par l'adhésion de la Bolivie devrait contribuer au développement de l'agriculture et à la sécurité de l'alimentation de manière durable dans la région.

/...

L'adhésion de la République de Bolivie, qui prendra effet le 21 mai 1999, porte à 41 le nombre total des États membres de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

L'UPOV, organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève, entretient une coopération administrative étroite avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Pour de plus amples renseignements sur l'UPOV, prière de s'adresser au Secrétariat de l'Union :

Tél. : (+41 -22) 3389155
Tlx : (41 -22) 7330336
Mél. : upov.mail@wipo.int
Website: www.upov.int